

LIVRET PÉDAGOGIQUE
DE L'ÉTUDIANT

LI 2 & 3

CEN

CES

2024-2025

LLCER ALLEMAND

INSCRIPTIONS À LA FACULTÉ



Administrative : du 9 juillet au 20 septembre 2024
sur le site internet de l'UPEC

Pédagogique : du 9 au 19 septembre 2024
lors des réunions de rentrée indiquées sur le site lsh.u-pec.fr

Pour les inscriptions pédagogiques en régime dérogatoire rendez-vous au service de la scolarité
du lundi 14 au jeudi 17 octobre 2024

EMPLOI DU TEMPS



➔ <https://ade.u-pec.fr/direct/>

PREMIER SEMESTRE

Début des cours : semaine du lundi 23 septembre 2024

Vacances de la Toussaint : du samedi 26 octobre au lundi 4 novembre 2024

Vacances de Noël : du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025

Période des examens : du lundi 13 au samedi 25 janvier 2025
(examens terminaux des régimes général et dérogatoire)

DEUXIÈME SEMESTRE

Début des cours : semaine du lundi 27 janvier 2025

Vacances d'hiver : du samedi 24 février au lundi 3 mars 2025

Vacances de printemps : du samedi 12 avril au lundi 21 avril 2025

Période des examens : du lundi 18 mai au samedi 31 mai 2025
(examens terminaux des régimes général et dérogatoire)

VALIDATION DE L'ANNÉE

Jury 1ère session : semaine du 16 juin 2025

2ème session d'examens : du lundi 28 juin au samedi 5 juillet 2025

Jury 2ème session : semaine du 14 juillet 2025

FACULTÉ
DES LETTRES, LANGUES
& SCIENCES HUMAINES



+

➤ <http://lsh.u-pec.fr>

Sommaire

PRESENTATION DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES.....	7
LES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DE DÉPARTEMENTS.....	8
PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT D'ALLEMAND	9
ORGANISATION DES ÉTUDES	12
Dispositifs numériques	13
Parcours spécifiques d'aide à la réussite	15
Attention au plagiat !	16
DESCRIPTION DES ENSEIGNEMENTS	17
Tableau récapitulatif par semestre	18
L2-L3 Récapitulatif des enseignements (Allemand)	22
Semestre 3	22
Semestre 4	29
Semestre 5	36
Semestre 6	42
Stage optionnel (département d'Allemand)	49
Explication des types de résultats L2 LLCER Allemand	50
Séjours à l'étranger et bourses (LLCER Allemand)	51
Précisions sur les enseignements transversaux (langues pour spécialistes d'autres disciplines - LANSAD)	53
Doubles licences	54
Parcours communication	56
TEXTES RÈGLEMENTAIRES RELATIFS À VOTRE SCOLARITÉ.....	58
Régime général : spécificité de l'UFR des Lettres, Langues et Sciences Humaines.....	59
Régime dérogatoire	60
Compensation des résultats.....	61
Conditions du redoublement	61
Règles de progression des études et d'obtention des diplômes de licence.....	62
AJAP	63
PRÉSENTATION DES SERVICES DE L'UPEC	64
VOCABULAIRE EN USAGE	68



PRÉSENTATION DE LA FACULTÉ

PRÉSENTATION DE LA FACULTÉ DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Directrice : Lucie Gournay doyen-llsh@u-pec.fr

Directeurs adjoints :

- moyens : Damien zanone damien.zanone@u-pec.fr

- formations et vie étudiante : Clément Duyck et Elisabeth Vialle dir.formations-llsh@u-pec.fr

- recherche : Emmanuel Fureix fureix@u-pec.fr

- relations internationales : Laure Gallouët laure.gallouet@u-pec.fr

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE

Karine Bellance : ra-llsh@u-pec.fr - 01 45 17 11 92

Secrétaire de direction : sec.direction-llsh@u-pec.fr - 01 45 17 11 32

SCOLARITÉ ET EXAMENS

Accueil

Site Campus centre - bât. i, 1er étage, bureau i2 109

scola-llsh@u-pec.fr - 01 45 17 11 79

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi : 9h30 à 12h et de 14h à 16h.

Mercredi, Vendredi : 9h30 - 12h

Les étudiants pourront y trouver les :

- pochettes d'inscription administrative,
- attestations de réussite,
- certificats de scolarité,
- certificats d'assiduité,
- formulaires de demande d'équivalences internes à la Faculté,
- relevés de notes,
- informations concernant les calendriers, résultats d'examens et les sessions de rattrapage.

RELATIONS INTERNATIONALES

Dans le cadre d'accords de partenariat avec des universités étrangères, vous pouvez réaliser une partie de votre cursus à l'étranger en validant des crédits ECTS suivant le contrat d'études arrêté avant votre départ.

Contact : Vincent RONACH

Site Campus centre - bât. i, 1er étage, bureau i3 102

international-llsh@u-pec.fr - 01 45 17 66 86

BUREAU D'AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE (BAIP)

Sa mission est d'informer et d'orienter les étudiants dans leur recherche de stage ou d'un premier emploi. Il est chargé de diffuser des offres de stages et d'emplois et accompagne les étudiants dans la signature des conventions. Il entretient des relations avec les acteurs socio-économiques et institutionnels de la région et développe des partenariats.

Contact : Nicolas BILET

Site Campus centre - bât. i, 2e étage, bureau i3 219

baip-llsh@u-pec.fr - 01 45 17 70 53

LES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DE DÉPARTEMENTS

DÉPARTEMENT D'ALLEMAND

Denis BOUSCH : bousch@u-pec.fr

DÉPARTEMENT D'ANGLAIS

Sonia BIROCHEAU : sonia.birocheau@u-pec.fr

Charlotte COFFIN : charlotte.coffin@u-pec.fr

DÉPARTEMENT DE COMMUNICATION

Stéphanie WOJCIK : stephanie.wojcik@u-pec.fr

DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE

Emmanuelle FAURE : emmanuelle.faure@u-pec.fr

Aline GARNIER : aline.garnier@u-pec.fr

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Nicolas LAUBRY : nicolas.laubry@u-pec.fr

Mireille TOUZERY : touzery@u-pec.fr

DÉPARTEMENT DE LANGUES ROMANES

Sergio DELGADO : sergio.delgado@u-pec.fr

Maria-Graciela VILLANUEVA-BERDOT : maria-graciela.villanueva@u-pec.fr

DÉPARTEMENT DE LETTRES

Bernard GENDREL : bernard.gendrel@u-pec.fr

DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

Arianna SFORZINI : arianna.sforzini@u-pec.fr

DÉPARTEMENT DE LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES – SITE DE CRÉTEIL

Roxane BAUDUIN : direction.lea-creteil@u-pec.fr

Karine LAPEYRE : direction.lea-creteil@u-pec.fr

Roger NJIKI : direction.lea-creteil@u-pec.fr

DÉPARTEMENT DE LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES – SITE DE SÉNART

Larbi KOURDI : larbi.kourdi@u-pec.fr

Virginie N'DAH-SEKOU : virginie.ndah-sekou@u-pec.fr

DELCIFÉ

delcife@u-pec.fr

Vera DELORME : vera.delorme@u-pec.fr

Anne-Laure RIGEADE : anne-laure.rigeade@u-pec.fr

PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT D'ALLEMAND

Direction

Directeur : Denis BOUSCH
bousch@u-pec.fr

Secrétariat pédagogique :

Mme Roberta CONTE

Bât. i2 – 1er étage, bureau 114 – tél : 01 45 17 11 82

E-mail : sec.langues-llsh@u-pec.fr

Ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h (le vendredi de 9h à 12h).

Fermeture le vendredi après-midi

- accueil des étudiants,
- inscription dans les groupes de travaux dirigés,
- diffusion et actualisation de l'information,
- mise à jour des emplois du temps,
- prise des rendez-vous avec les enseignants.

Enseignants

M. Denis Bousch

Maître de Conférences HDR

Directeur du département

Responsable pédagogique L1

Double licence Allemand-Anglais

Double licence Histoire-Allemand

Co-responsable Master MEEF allemand ouverture européenne (LLSH)

Mobilité internationale/ERASMUS

bousch@u-pec.fr

Mme Laure Gallouët

Maîtresse de Conférences

laure.gallouet@u-pec.fr

Mme Isabella Jakibiak

Lectrice DAAD

Mme. Thérèse Robin

Maître de Conférences HDR à l'INSPE de l'académie de Créteil

Co-responsable Master MEEF allemand ouverture européenne (Inspé)

Responsable Agrégation interne allemand

therese.robin@u-pec.fr

Mme Marie-Alexandra Schneider

Maître de Conférences

Responsable LANSAD et allemand grands débutants (AGD)

marie-alexandra.schneider@u-pec.fr

Mme Bianca Wieland

Lectrice

Pour prendre rendez-vous avec un enseignant, prendre directement contact par mail.
Les actualités du département d'allemand peuvent être consultées en ligne :
<http://lettres-sh.u-pec.fr/departements/allemand/departement-d-allemand-285667.kjsp>
Consultez également nos pages Facebook : <https://www.facebook.com/allemandUPEC>

Adresses utiles

Centres culturels

- institut goethe : 17 avenue d'iéna – 75016 paris
- Centre culturel suisse : 32 rue des Francs-Bourgeois – 75003 paris
- Centre d'information et de documentation de l'ambassade d'Allemagne (CidaL) : 24 rue Marbeau – 75116 paris (<http://www.amb-allemande.fr>)
- Maison Heinrich Heine - Cité internationale universitaire- 17 c, boulevard Jourdan 75014 paris

Librairies

- Office franco-allemand pour la jeunesse : (oFaJ) 51 rue de l'amiral Mouchez, 75013 Paris
 - Office allemand d'échanges universitaires : (daad) 9 rue Maspéro, 75116 Paris
- pour toutes informations utiles, se procurer la brochure gratuite
« portail de l'Allemagne » éditée par le CidaL

A close-up photograph of a hand holding a pen, poised to write on a lined notebook. The scene is bathed in a warm, yellowish-green light. The text 'ORGANISATION DES ÉTUDES' is prominently displayed in white, bold, uppercase letters across the center of the image. A dotted line is positioned directly below the text.

ORGANISATION DES ÉTUDES

ORGANISATION DES ÉTUDES

INSCRIPTIONS EN DEUX TEMPS

1er temps : inscriptions administratives

Sur le site de l'UPEC (www.u-pec.fr)
ou auprès de la scolarité de la Faculté pour retirer une pochette d'inscription.

Une fois vos droits d'inscription payés, vous récupérez votre carte d'étudiant auprès du SIOE.
C'est ce qui confère le statut d'étudiant de l'UPEC.

2e temps : inscriptions pédagogiques, dans les cours magistraux et groupes de TD

Ces inscriptions se feront via e-campus et lors des réunions de rentrée.

Les étudiants recevront une convocation par mail et devront se présenter à l'horaire indiqué.
Ces inscriptions permettent d'élaborer son choix de parcours, d'options, de régime de contrôle
des connaissances, d'emploi du temps.

Si vous ne procédez pas à ces inscriptions en temps et en heure, vous risquez de ne pas
trouver de place dans certains groupes, le nombre en étant limité.

Toutes les informations concernant les inscriptions dans les groupes de TD et au service des
examens sont affichées par les secrétariats des départements et sur le site Internet de la
Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines : <http://llsh.u-pec.fr>

Vous serez en outre convoqués à des réunions de rentrée qui se tiendront durant la première
quinzaine de septembre. Il est impératif de se présenter à ces réunions et de respecter l'horaire
qui sera précisé sur la convocation.

L'inscription administrative et pédagogique à l'université est une condition obligatoire et
réglementaire pour pouvoir se présenter à tout type de contrôle.

LES EXAMENS

À chaque fin de semestre, les calendriers d'examens seront disponibles sur le site web de la
Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines : <http://llsh.u-pec.fr> > [Scolarité](#) > [Examens](#)

DISPOSITIFS NUMÉRIQUES

OUTILS NUMÉRIQUES À DISPOSITION DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS

ACTIVEZ VOTRE COMPTE NUMÉRIQUE

Une fois votre inscription administrative effectuée, pensez à activer votre compte numérique étudiant.

Ce compte vous permettra d'accéder à votre espace personnel E-Campus mais aussi aux services numériques de l'UPEC, à votre messagerie, à un espace de stockage et de partage de documents. Ce compte numérique est également nécessaire pour vous connecter aux ordinateurs des salles informatiques.

Pour activer votre compte numérique, voir les informations en ligne :



<https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/services-numeriques>

CONSULTEZ VOTRE MESSAGERIE UPEC

Il est indispensable que vous consultiez régulièrement votre messagerie UPEC. C'est cette adresse qui sera utilisée par les différents services administratifs de l'université, par la scolarité de l'UFR des Lettres Langues et Sciences Humaines et par vos secrétariats pédagogiques pour communiquer avec vous. C'est aussi au moyen de cette adresse que vos enseignants et enseignantes pourront vous contacter.

LES SERVICES NUMÉRIQUES DE L'UPEC

La plateforme E-Campus vous permet d'accéder à l'ensemble des services numériques de l'université :

Vous pourrez y consulter notamment votre dossier administratif, votre messagerie, les catalogues de la bibliothèque universitaire, vos contrats pédagogiques, trouver des offres de stages, emplois, jobs.



<https://e-campus.u-pec.fr/>

LES DISPOSITIFS PÉDAGOGIQUES POUR ACCÉDER AUX SUPPORTS DE COURS

Pour obtenir les supports de cours, réviser, approfondir ou revoir les notions abordées en cours, le cas échéant suivre des séances à distance, l'université et l'UFR LLSH mettent à la disposition des étudiantes et des étudiants :

- Une plate-forme pédagogique : Eprel (<https://eprel.u-pec.fr/>)

Vos enseignants et enseignantes vous pourront vous donner accès par ce biais à des éléments pédagogiques en rapport avec leur cours.

- Un environnement numérique : Office 365

Les étudiants inscrits à l'UPEC ont accès à office 365 et peuvent installer gratuitement à partir de l'espace office 365 la suite office (Word, Excel, Powerpoint, Outlook...)

<https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/services-numeriques/l-environnement-office-365>

Ce service donne également accès à un espace partagé « One Drive », permettant de stocker jusqu'à 1 To de données, mais aussi de partager des dossiers et des documents : traitement de texte, tableurs, diaporamas, vidéos.

SI VOUS ÉTIEZ AMENÉ.E À SUIVRE DES ENSEIGNEMENTS HORS DE L'UNIVERSITÉ

Outre la classe virtuelle disponible sur la plate-forme pédagogique Eprel, Teams (Office 365) permet de créer des « équipes » et de partager avec ce groupe des documents, de rendre des travaux, de communiquer au moyen de fils de conversation, de passer des appels audio ou vidéo, d'intégrer d'autres outils ou supports de la suite office 365 (planificateur pour la gestion de projet, diaporamas, tableurs, documents Word, etc.)

Vos enseignants pourront également vous proposer d'utiliser :

- Class Notebook sur Office 365

Il s'agit d'un bloc-notes partagé au moyen duquel les étudiants peuvent consulter des documents en ligne et travailler en mode collaboratif.

- Streams (office365)

Cette plate-forme de partage de séquences vidéo peut être utilisée pour mettre à disposition des captations de cours et des ressources vidéo.

- Des tutoriels vidéo ou interactifs

Des tutoriels sont disponibles pour comprendre les services d'Eprel, communiquer au moyen d'outils de visioconférence créer des supports de communication comme des diaporamas sonorisés, se saisir de l'outil office 365.

D'autres tutoriels vous permettront de revoir le maniement d'outils bureautiques, de PAO, de développement Web ou de traitement de l'image :

<http://info-text.fr/infotext/bureautique/>

<http://info-text.fr/infotext/infographie/>

PARCOURS SPÉCIFIQUES D'AIDE À LA RÉUSSITE

Les étudiantes et étudiants qui ont suivi un cursus ne les préparant pas au mieux à suivre des études en Lettres, Langues et Sciences Humaines avec les meilleures chances de réussite bénéficieront d'aménagements de type « renforcement » ou « propédeutique ».

Ce dispositif est obligatoire pour les étudiantes et étudiants qui ont été admis sur Parcoursup avec la mention « oui si 1 » (renforcement) ou « oui si 2 » (propédeutique) et qui ont nécessairement accepté cet aménagement lorsqu'ils ont validé la proposition sur Parcoursup.

PROPÉDEUTIQUE

Les étudiantes et étudiants admis en **OUI SI 2** bénéficieront du dispositif « propédeutique ».

Le programme de la L1 est aménagé sur deux ans. La liste des enseignements à suivre pour chaque semestre sera communiquée au moment des réunions de rentrée et figurera sur le contrat pédagogique que les étudiants devront signer dans le courant du premier semestre.

S'y ajouteront des cours de renforcement en expression française et culture générale.

RENFORCEMENT

Les étudiantes et étudiants admis en **OUI SI 1** bénéficieront du dispositif « renforcement ».

Ils et elles suivront des cours de renforcement en expression française et culture générale. Ces cours sont obligatoires et s'ajoutent aux enseignements de licence.

IMPORTANT

Les cours de renforcement sont obligatoires pour les Oui si 2 (propédeutique) et pour les Oui si 1 (renforcement).

L'inscription dans ces cours sera effectuée au début du premier semestre, sur convocation.



ATTENTION AU PLAGIAT !

Vos enseignants sont très vigilants vis-à-vis du plagiat :

sous forme orale, lors d'un exposé, sous forme écrite, pour un devoir à la maison, voire en DST de contrôle continu et/ou en partiel lors des examens finaux.

Le plagiat compromet vos chances de réussite.

LE PLAGIAT EST INTERDIT, QUEL QUE SOIT LE NIVEAU DU CURSUS.

Les études universitaires obéissent à des règles déontologiques :

respect de la propriété intellectuelle (voir l'article L335-2 ; lien ci-dessous*) et honnêteté. Il est essentiel de consulter des ouvrages critiques mais leur utilisation doit s'exercer selon des règles précises.

Voici en résumé quelques rappels utiles :

- Pour les travaux rendus dans le cadre du contrôle continu, tout emprunt d'idées doit être clairement signalé par l'étudiant, qu'il s'agisse d'un ouvrage critique (sous forme de livre) ou d'un site internet, quel qu'il soit (y compris Wikipédia). Pour un ouvrage, les références (auteur, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, date et page(s) de la citation ou des citations) devront être indiquées explicitement. Il en va de même pour tout emprunt sur le web qui devra mentionner le nom et l'adresse du site consulté (son auteur le cas échéant) et la date de consultation.

- Toute citation (même une seule phrase, voire seulement quelques mots) doit être clairement indiquée par des guillemets, et accompagnée d'une référence précise (entre parenthèses, ou mieux encore dans une note de bas de page) à l'auteur, à l'ouvrage, au site, selon les cas (voir ci-dessus).

- Même reformulée, une citation doit être clairement signalée par l'étudiant qui montrera qu'il s'agit d'un emprunt dans les conditions évoquées ci-dessus.

Depuis 2009, la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines dispose d'un logiciel anti-plagiat. Tout travail plagié entraînera une procédure disciplinaire.

* www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006279172&cidTexte=LEGITEXT000006069414

OUTILS D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE :

L'utilisation de robots d'intelligence artificielle tels que Chat GPT pour la rédaction de travaux donnant lieu à une évaluation est formellement interdite, sauf mention contraire de vos enseignants et enseignantes.





DESCRIPTION DES ENSEIGNEMENTS

TABLEAU RÉCAPITULATIF PAR SEMESTRE

SEMESTRE 3

UE	Volume horaire hebdomadaire	Intitulés des ECUE	ECTS
UE07		Langue et interculturelité 1 *	6
2.5.01	1h30	Version	2
2.5.02	1h30	Thème	2
2.5.03	1h30	Allemand professionnel	2
UE08		Compétences langagières 1	6
2.0.19	1h30	LV2	3
2.5.04	1h30	Compétences orales et rédactionnelles	1
2.5.05	1h30	Grammaire appliquée	1
2.5.06	1h30	Méthodologie de l'écrit en français	1
UE09		Politique et société 1	6
2.5.07	1h30	Structures politiques et administratives de l'Allemagne actuelle	3
2.5.08	1h30	Mondes germanophones et contexte européen	3
UE10		Culture et politique	6
2.5.09	1h30	Histoire culturelle 1	3
2.5.10	1h30	Communication politique	3
UE11		Culture générale et options ou parcours enseignement	6
2.0.06	1h30	UE d'ouverture	3
2.5.10	1h30	Option faculté	3
		Total	30

SEMESTRE 4

UE	Volume horaire hebdomadaire	Intitulés des ECUE	ECTS
UE12		Langue et interculturelité 2 *	6
2.5.11	1h30	Version	2
2.5.12	1h30	Thème	2
2.5.13	1h30	Allemand économique	2
UE13		Compétences langagières 2	6
2.5.14	1h30	Méthodologie de l'écrit en français	2
2.5.15	1h30	Compétences orales et rédactionnelles	2
2.5.16	1h30	Grammaire appliquée	2
UE14		Politique et société 2 ou stage facultatif	6
2.5.17	1h30	Histoire des théories économiques	3
2.5.18	1h30	Histoire culturelle 2	3
UE15		Contextes internationaux ou parcours enseignements 1^{er} degré	6
2.5.19	1h30	Relations internationales	3
2.5.20	1h30	Conduite de projets	3
UE16		Langue et outils	6
2.0.02	2h	Informatique appliquée	3
2.0.22	1h30	LV2	3
		Total	30

SEMESTRE 5

UE	Volume horaire hebdomadaire	Intitulés des ECUE	ECTS
UE17		Langue et interculturalité 3 *	6
3.5.01	1h30	Version	2
3.5.02	1h30	Thème	2
3.5.03	1h30	Allemand professionnel	2
UE18		Compétences langagières 3	6
3.5.04	1h30	Enjeux sociétaux et actualités politiques 1	2
3.5.05	1h30	Compétences orales et rédactionnelles	2
3.5.06	1h30	Grammaire appliquée/linguistique	2
UE19		Culture et société 1	6
3.5.07	1h30	Histoire des idées modernes	2
3.5.08	1h30	Littérature et politique	2
3.5.09	1h30	Histoire culturelle	2
UE20		Histoire et société	6
3.5.10	1h30	Les structures macro-économiques de l'Allemagne actuelle	3
3.5.11	1h30	Histoire politique	3
UE21		Langue et option ou parcours enseignement 1^{er}/2nd degré	6
3.0.07	1h30	UE d'ouverture	3
3.0.29	1h30	LV2	3
		Total	30

SEMESTRE 6

UE	Volume horaire hebdomadaire	Intitulés des ECUE	ECTS
UE22		Langue et interculturalité 4 *	6
3.5.12	1h30	Version	2
3.5.13	1h30	Thème	2
3.5.14	1h30	Allemand économique	2
UE23		Compétences langagières 4	6
3.5.15	1h30	Enjeux sociétaux et actualités politiques 2	2
3.5.16	1h30	Compétences orales et rédactionnelles	2
3.5.17	1h30	Grammaire appliquée/linguistique	2
UE24		Culture et société 2	6
3.5.18	1h30	Histoire des idées contemporaines	2
3.5.19	1h30	Littérature et société	2
3.5.20	1h30	Histoire culturelle	2
UE25		Contextes internationaux	6
3.5.21	1h30	Institutions européennes et internationales	3
3.5.22	1h30	Conduite de projets	3
UE26		Langues et option ou parcours enseignement 1^{er}/2nd degré	6
3.5.19	1h30	Option faculté	3
3.0.29	1h30	LV2	3
		Total	30

L2-L3 RÉCAPITULATIF DES ENSEIGNEMENTS (ALLEMAND)

Les UE signalées par un astérisque comportent une note plancher fixée à 7/20. Pour valider le semestre il est nécessaire que cette note soit atteinte. En outre une UE dont la note plancher n'est pas atteinte ne peut entrer dans la compensation.

SEMESTRE 3

UE07 – LANGUE ET INTERCULTURALITE 1

2.5.01 - VERSION

Enseignant :

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Modalités de contrôle des connaissances UE07 Langue et interculturalité 1, 2.5.01 Version		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Épreuve écrite : 100%
2 ^e session		Épreuve orale : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

2.5.02 - THÈME

Enseignant :

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Modalités de contrôle des connaissances UE07 Langue et interculturalité 1, 2.5.02 Thème		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Épreuve écrite : 100%
2 ^e session		Épreuve orale : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

2.5.03 – ALLEMAND PROFESSIONNEL

Enseignant :

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Modalités de contrôle des connaissances UE07 Langue et interculturalité 1, 2.5.03 allemand professionnel		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	50% écrit et 50% oral
2 ^e session		Epreuve orale : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

UE8 – COMPETENCES LANGAGIERES 1**2.0.19 – LV2**

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

LV2 à choisir dans les LANSAD

Qu'est-ce que le LANSAD ?

Il s'agit des langues vivantes (LV) obligatoires. Le LANSAD a pour objectifs l'apprentissage de la langue et l'étude de la culture (littérature, civilisation, arts) des pays concernés. Cet enseignement s'adresse à tous les étudiants inscrits à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Dans tous les cursus, une ou deux langues sont obligatoires. Celles-ci, une fois choisies, devront être suivies pendant les 6 semestres de licence, selon la progression établie pour chaque LV de semestre en semestre (voir modalités précises dans les rubriques propres à chaque LV).

Attention : en aucun cas vous ne pouvez changer de langue d'un semestre à l'autre, et d'une année à l'autre.

Les langues proposées sont : Allemand (sauf pour les germanistes), Anglais, Arabe, Espagnol, Italien (niveau B1 minimum) et portugais (uniquement si vous avez suivi ce cours en L1 en 2023-2024).

Bon à savoir

- > Les langues vivantes pour spécialistes d'autres disciplines prises en Option Faculté seront évaluées en contrôle continu pour les étudiants inscrits en régime général.
- > Avant le début de chaque semestre, l'inscription, ou la réinscription, dans les groupes est obligatoire, quel que soit le régime de l'étudiant (général ou dérogatoire).
- > Pour les étudiants en régime général, l'assiduité est obligatoire et rigoureusement contrôlée par les enseignants ; au-delà de 20% d'absences aux séances TD, le contrôle continu ne pourra être validé. En d'autres termes 3 absences = 0 au contrôle continu.

cf. livret LANSAD pour plus de détails

Modalités de contrôle des connaissances UE08 Compétences langagières 1, 2.0.19 LV2		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 100% oral. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve orale : 100%
2 ^e session		Epreuve orale : 100%

Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour leur oral.

2.5.04 – COMPÉTENCES ORALES ET RÉDACTIONNELLES

Enseignant :

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Modalités de contrôle des connaissances		
UE08 Compétences langagières 1, 2.5.04 Compétences orales et rédactionnelles		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu :50% écrit et 50% oral. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	50% écrit et 50% oral
2 ^e session		Epreuve orale : 100%

Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour leur oral.

2.5.05 – GRAMMAIRE APPLIQUÉE

Enseignant :

Volume horaire hebdomadaire : 1h

Programme :

Les documents utilisés en cours ce semestre seront de toute nature et illustreront certains faits grammaticaux et linguistiques de l'allemand réutilisables dans les différents travaux demandés par ailleurs.

Modalités de contrôle des connaissances		
UE07 Compétences langagières 1, 2.5.05 Grammaire appliquée		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu :50% écrit et 50% oral. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	50% écrit et 50% oral
2 ^e session		Epreuve orale : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

2.5.06 – MÉTHODOLOGIE DE L'ÉCRIT EN FRANÇAIS

Enseignant :

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Modalités de contrôle des connaissances UE07 Compétences langagières 1, 2.5.06 Méthodologie de l'écrit en français		
1^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2^e session		Epreuve orale : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

UE09 – POLITIQUE ET SOCIETE 1

2.5.07- STRUCTURES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES DE L'ALLEMAGNE ACTUELLE

Enseignant :

Volume horaire hebdomadaire : 1h

Programme :

Modalités de contrôle des connaissances UE08 Politique et société 1, 2.5.07 Structures politiques et administratives de l'Allemagne actuelle		
1^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2^e session		Epreuve orale : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

2.5.08- MONDES GERMANOPHONES ET CONTEXTE EUROPÉEN

Enseignant :

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Modalités de contrôle des connaissances UE08 Politique et société 1, 2.5.08 Mondes germanophones et contexte européen		
1^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2^e session		Epreuve orale : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

UE10 – CULTURE ET POLITIQUE

2.5.09 – HISTOIRE CULTURELLE 1

Enseignant :

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

La culture de la République de Weimar (1918-1933). De l'esthétique révolutionnaire à la réaction conservatrice.

Modalités de contrôle des connaissances UE08 Culture et politique, 2.5.10 Histoire culturelle 1		
1^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2^e session		Epreuve orale : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

2.5.10 – COMMUNICATION POLITIQUE

Enseignant :

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Modalités de contrôle des connaissances UE08 Culture et politique, 2.5.10 communication politique		
1^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2^e session		Epreuve orale : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

UE11 – CULTURE GÉNÉRALE ET OPTIONS OU PARCOURS ENSEIGNEMENT 1^{ER} DEGRÉ

2.0.06 – UE D'OUVERTURE

Enseignant :

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

A prendre parmi les UE d'ouvertures proposées dans l'ensemble de l'université.
Voir le Catalogue des UE d'ouverture sur le site de l'université.

Modalités de contrôle des connaissances UE11 Culture générale et option, 2.5.10 UE d'ouverture		
1 ^{re} session	Régime général	
	Régime dérogatoire	
2 ^e session		

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

2.5.11– OPTION FACULTÉ

Enseignant :

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Modalités de contrôle des connaissances UE11 Culture générale et option, 2.5.10 UE d'ouverture		
1 ^{re} session	Régime général	
	Régime dérogatoire	
2 ^e session		

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

SEMESTRE 4

UE12 – LANGUE ET INTERCULTURALITE 2

2.5.11 - VERSION

Enseignant :

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Modalités de contrôle des connaissances UE12 Langue et interculturelité 2 2.5.11 Version		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2 ^e session		Epreuve orale : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

2.5.12 - THÈME

Enseignant :

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Modalités de contrôle des connaissances UE12 Langue et interculturelité 2, 2.5.12 Thème		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2 ^e session		Epreuve orale : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

2.5.13 – ALLEMAND ÉCONOMIQUE

Enseignant :

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Modalités de contrôle des connaissances UE12 Langue et interculturelité 2, 2.5.13 Allemand économique		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2 ^e session		Epreuve orale : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

UE13 – COMPETENCES LANGAGIERES 2

2.5.14 – MÉTHODOLOGIE DE L'ÉCRIT EN FRANÇAIS

Enseignant :

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Modalités de contrôle des connaissances UE13 Compétences langagières 2, 2.5.14 Méthodologie de l'écrit en français		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2 ^e session		Epreuve orale : 100%

Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour leur oral.

2.5.15 - COMPÉTENCES ORALES ET RÉDACTIONNELLES**Enseignant :****Volume horaire hebdomadaire :** 1h30**Programme :**

Modalités de contrôle des connaissances UE10 Compétences langagières 2, 2.5.15 Compétences orales et rédactionnelles		
1^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 50% écrit et 50% oral
2^e session		Epreuve orale : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

2.5.16 - GRAMMAIRE APPLIQUÉE**Enseignant :****Volume horaire hebdomadaire :** 1h30**Programme :**

L'objectif du semestre 3 sera poursuivi au semestre 4, au moyen d'autres documents utilisés au semestre 4 dans différents cours, de manière à créer un lien entre les cours sur le plan linguistique et grammatical.

Modalités de contrôle des connaissances UE10 Compétences langagières 2, 2.5.16 Grammaire appliquée/linguistique		
1^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	50% écrit et 50% oral
2^e session		Epreuve écrite : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

UE14 – POLITIQUE ET SOCIÉTÉ 2 OU STAGE FACULTATIF

2.5.17 - HISTOIRE DES THÉORIES ÉCONOMIQUES

Enseignant :

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Ce cours propose une introduction aux grandes théories économiques de l'époque moderne et contemporaine, avec un accent particulier mis sur le domaine allemand.

Modalités de contrôle des connaissances UE14 Politique et société 2 ou stage facultatif, 2.5.17 Histoire des théories économiques		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2 ^e session		Epreuve orale : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

2.5.18 – HISTOIRE CULTURELLE 2

Enseignant :

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

L'exil des écrivains et des artistes allemands (1933-1945). Entre émigration forcée et retours douloureux.

Modalités de contrôle des connaissances UE14 Politique et société 2 ou stage facultatif, 2.5.18 Histoire culturelle 2		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2 ^e session		Epreuve orale : 100%

UE15 – CONTEXTES INTERNATIONAUX OU PARCOURS ENSEIGNEMENT 1^{ER} DEGRÉ

2.5.19 – RELATIONS INTERNATIONALES

Enseignant :

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Modalités de contrôle des connaissances UE15 Contextes internationaux ou parcours enseignement 1er degré, 2.5.19 Relations internationales		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2 ^e session		Epreuve orale : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

2.5.20 – CONDUITE DE PROJETS

Enseignant :

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Modalités de contrôle des connaissances UE15 Contextes internationaux ou parcours enseignement 1er degré, 2.5.20 Conduite de projets		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2 ^e session		Epreuve orale : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

UE16 – LANGUE ET OUTILS

2.0.02 - INFORMATIQUE APPLIQUÉE

Enseignant(s) : Hélène D'HERVE, MATTHIAS TRIBOY,
Volume horaire hebdomadaire : 2h

Programme :

Voir partie « Précisions sur les enseignements transversaux »

Modalités spécifiques au régime dérogatoire.

Les étudiants inscrits en régime dérogatoire prennent contact **dès l'acceptation de leur inscription en régime dérogatoire** avec le référent TICE de la Faculté qui leur ouvre un cours sur Eprel leur permettant de préparer au mieux cette ECUE. Ils seront convoqués par le service des examens pour un DST de deux heures en fin de semestre.

Contact pour les enseignements TICE L1

Enseignant référent TICE faculté LLSH : Matthias TRIBOY, campus centre, bâtiment i, bureau i3 119, matthias.triboy@u-pec.fr
Secrétariat de licence 1ère année campus centre, bâtiment i, bureau i2 112, sec.licence1-llsh@u-pec.fr

Modalités de contrôle des connaissances UE16 Langue et outils, 2.0.02 Informatique appliquée		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2 ^e session		Epreuve orale : 100%

Régime général : Contrôle continu en TD, deux travaux (minimum) évalués dont un en semaine 13

Régime dérogatoire : DST semaine 13, durée 2 heures

Session de seconde chance : Epreuve pratique, durée 2 heures

2.0.22 - LV2

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

LV2 à choisir dans les LANSAD

Qu'est-ce que le LANSAD ?

Il s'agit des langues vivantes (LV) obligatoires. Le LANSAD a pour objectifs l'apprentissage de la langue et l'étude de la culture (littérature, civilisation, arts) des pays concernés. Cet enseignement s'adresse à tous les étudiants inscrits à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Dans tous les cursus, une ou deux langues sont obligatoires. Celles-ci, une fois choisies, devront être suivies pendant les 6 semestres de licence, selon la progression établie pour chaque LV de semestre en semestre (voir modalités précises dans les rubriques propres à chaque LV).

Attention : en aucun cas vous ne pouvez changer de langue d'un semestre à l'autre, et d'une année à l'autre.

Les langues proposées sont : Allemand (sauf pour les germanistes), Anglais, Arabe, Espagnol, Italien (niveau B1 minimum) et portugais (uniquement si vous avez suivi ce cours en L1 en 2023-2024).

Bon à savoir

- > Les langues vivantes pour spécialistes d'autres disciplines prises en Option Faculté seront évaluées en contrôle continu pour les étudiants inscrits en régime général.
- > Avant le début de chaque semestre, l'inscription, ou la réinscription, dans les groupes est obligatoire, quel que soit le régime de l'étudiant (général ou dérogatoire).
- > Pour les étudiants en régime général, l'assiduité est obligatoire et rigoureusement contrôlée par les enseignants ; au-delà de 20% d'absences aux séances TD, le contrôle continu ne pourra être validé. En d'autres termes 3 absences = 0 au contrôle continu.

cf. livret LANSAD pour plus de détails

SEMESTRE 5

UE17 – LANGUE ET INTERCULTURALITÉ 3

3.5.01 – VERSION

Enseignante : Laure GALLOUET

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Modalités de contrôle des connaissances UE17 Langue et interculturelité 3, 3.5.01 Version		
1^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2^e session		Epreuve écrite : 100%

3.5.02 – THÈME

Enseignant : Denis BOUSCH

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Modalités de contrôle des connaissances UE17 Langue et interculturelité 3, 3.5.01 Version		
1^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

3.5.03 – ALLEMAND PROFESSIONNEL

Enseignante : Isabella JAKUBIAK

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Modalités de contrôle des connaissances UE17 langue et interculturalité 3, 3.5.03 Allemand professionnel		
1^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	50% écrit et 50% oral
2^e session		Epreuve orale : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

UE18 – COMPETENCES LANGAGIERES 3**3.5.04 – ENJEUX SOCIÉTAUX ET ACTUALITÉS POLITIQUES 1**

Enseignante : Marie-Alexandra SCHNEIDER

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Modalités de contrôle des connaissances UE18 Compétences langagières 3, 3.5.04 Enjeux sociétaux et actualités politiques 1		
1^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	50% écrit et 50% oral
2^e session		Epreuve orale : 100%

Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour leur oral.

3.5.05 – COMPÉTENCES ORALES ET RÉDACTIONNELLES

Enseignante : Isabella JAKUBIAK

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Modalités de contrôle des connaissances		
UE18 Compétences langagières 3 , 3.5.05 Compétences orales et rédactionnelles		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	50% écrit et 50% oral
2 ^e session		Epreuve orale : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

3.5.06 – GRAMMAIRE APPLIQUÉE/LINGUISTIQUE

Enseignante : Dorothea Spaniel-Weise (chargée de cours)

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Ce semestre aura pour but de comprendre le fonctionnement de la langue allemande sous diverses formes, avec différents supports, sur les plans grammatical et linguistique.

Modalités de contrôle des connaissances		
UE18 Compétences langagières 3 , 3.5.06 Grammaire appliquée/linguistique		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	50% écrit et 50% oral
2 ^e session		Epreuve orale : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

UE19 – CULTURE ET SOCIÉTÉ 1**3.5.07 – HISTOIRE DES IDÉES MODERNES**

Enseignant : Chargé de cours

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Ce cours aborde les grandes étapes de la vie intellectuelle allemande du 16^e siècle à l'époque des Lumières, en abordant les grandes figures de la pensée religieuse et philosophique.

Modalités de contrôle des connaissances UE19 Culture et société 1, 3.5.07 Histoire des idées modernes		
1^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2^e session		Epreuve orale : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

3.5.08 – LITTÉRATURE ET POLITIQUE

Enseignant : Denis BOUSCH

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Il s'agira d'étudier les œuvres principales et l'engagement politique des grands écrivains de la période de l'exil (1933-1945), notamment Thomas et Heinrich Mann, Bertold Brecht et Lion Feuchtwanger. Le roman historique et le théâtre constitueront les axes privilégiés. Un choix de textes sera distribué lors du premier cours.

Modalités de contrôle des connaissances UE19 Culture et société 1, 3.5.08 Littérature et politique		
1^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	50% écrit et 50% oral
2^e session		Epreuve orale : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

3.5.09 – HISTOIRE CULTURELLE

Enseignant : Denis BOUSCH

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme : Berlin sous la République de Weimar

La capitale allemande comme métropole culturelle et politique est un condensé de l'histoire allemande. Un parcours architectural et culturel permettra de situer les grandes étapes historiques, l'impact de la politique sur le développement de la ville et les principaux acteurs de la vie culturelle.

Modalités de contrôle des connaissances UE19 Culture et société 1, 3.5.09 Histoire culturelle		
1^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2^e session		Epreuve orale : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

UE20 – HISTOIRE ET SOCIÉTÉ

3.5.10 – LES STRUCTURES MACROÉCONOMIQUES DE L'ALLEMAGNE ACTUELLE

Enseignant : Antoine MENANT (LEA)
Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Modalités de contrôle des connaissances UE20 Histoire et société, 3.5.10 Les structures macroéconomiques de l'Allemagne actuelle		
1^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2^e session		Epreuve écrite : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

3.5.11 – HISTOIRE POLITIQUE

Enseignante : Laure GALLOUET
Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Modalités de contrôle des connaissances UE16 Langue professionnelle, 3.5.10 Allemand professionnel		
1^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2^e session		Epreuve orale : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

UE21 – LANGUE ET OPTION OU PARCOURS ENSEIGNEMENT 1^{ER}/2ND DEGRE

3.0.07 - UE D'OUVERTURE

A prendre parmi les UE d'ouvertures proposées dans l'ensemble de l'université. Voir le Catalogue des UE d'ouverture sur le site de l'université.

3.0.29 - LV2

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

LV2 à choisir dans les LANSAD

Qu'est-ce que le LANSAD ?

Il s'agit des langues vivantes (LV) obligatoires. Le LANSAD a pour objectifs l'apprentissage de la langue et l'étude de la culture (littérature, civilisation, arts) des pays concernés. Cet enseignement s'adresse à tous les étudiants inscrits à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Dans tous les cursus, une ou deux langues sont obligatoires. Celles-ci, une fois choisies, devront être suivies pendant les 6 semestres de licence, selon la progression établie pour chaque LV de semestre en semestre (voir modalités précises dans les rubriques propres à chaque LV).

Attention : en aucun cas vous ne pouvez changer de langue d'un semestre à l'autre, et d'une année à l'autre.

Les langues proposées sont : Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Italien (à confirmer à la rentrée).

Bon à savoir

- > Les langues vivantes pour spécialistes d'autres disciplines prises en Option Faculté seront évaluées en contrôle continu pour les étudiants inscrits en régime général.
- > Avant le début de chaque semestre, l'inscription, ou la réinscription, dans les groupes est obligatoire, quel que soit le régime de l'étudiant (général ou dérogatoire).
- > Pour les étudiants en régime général, l'assiduité est obligatoire et rigoureusement contrôlée par les enseignants ; au-delà de 20% d'absences aux séances TD, le contrôle continu ne pourra être validé. En d'autres termes 3 absences = 0 au contrôle continu.

cf. livret LANSAD pour plus de détails

SEMESTRE 6

UE22 – LANGUE ET INTERCULTURALITE 4

3.5.12 - VERSION

Enseignant : Denis BOUSCH

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Modalités de contrôle des connaissances UE22 Langue et interculturelité 4, 3.5.12 Version		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2 ^e session		Epreuve écrite : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

3.5.13 - THÈME

Enseignantes : Thérèse ROBIN, Bianca WIELAND

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Modalités de contrôle des connaissances UE22 langue et interculturelité 4, 3.5.13 Thème		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2 ^e session		Epreuve écrite : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

3.5.14 – ALLEMAND ÉCONOMIQUE

Enseignante : Isabella JAKUBIAK

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Modalités de contrôle des connaissances UE22 Langue et interculturelité 3, 3.5.14 Allemand économique		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	50% écrit et 50% oral
2 ^e session		Epreuve orale : 100%

Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour leur oral.

UE23 – COMPETENCES LANGAGIÈRES 4**3.5.15 – ENJEUX SOCIÉTAUX ET ACTUALITÉS POLITIQUES 2**

Enseignante : Laure GALLOUET

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Modalités de contrôle des connaissances UE23 Compétences langagières 4, 3.5.15 Enjeux sociétaux et actualités politiques 2		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	50% écrit et 50% oral
2 ^e session		Epreuve orale : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

3.5.16 – COMPÉTENCES ORALES ET RÉDACTIONNELLES

Enseignante : Isabella JAKUBIAK

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Modalités de contrôle des connaissances UE23 Compétences langagières 4, 3.5.16 Compétences orales et rédactionnelles		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	50% écrit et 50% oral
2 ^e session		Epreuve écrite : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

3.5.17 – GRAMMAIRE APPLIQUÉE/LINGUISTIQUE

Enseignante : Thérèse ROBIN

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Ce semestre sera identique dans ses objectifs et sa façon de travailler à ce qui aura été fait au semestre précédent, au moyen d'autres documents et supports, pour pouvoir en approfondir l'analyse.

Modalités de contrôle des connaissances UE23 Compétences langagières 4, 3.5.17 Grammaire appliquée/linguistique		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	50% écrit et 50% oral
2 ^e session		Epreuve écrite : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

UE24 – CULTURE ET SOCIÉTÉ 2

3.5.18 - HISTOIRE DES IDÉES CONTEMPORAINES

Enseignant : chargé de cours

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Ce cours aborde les grandes étapes de la reconfiguration des sciences humaines aux 19^e et 20^e siècles

Modalités de contrôle des connaissances UE 24 Culture et société 2, 3.5.18 Histoire des idées contemporaines		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2 ^e session		Epreuve écrite : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

3.5.19 – LITTÉRATURE ET SOCIÉTÉ

Enseignant : Denis BOUSCH

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme : Le *Gesellschaftsroman* en Allemagne de la seconde moitié du 19^{ème} siècle à nos jours.

Il s'agira d'étudier cette variante allemande du roman social en évoquant les représentants les plus importants de ce genre littéraire, notamment Theodor Fontane et Thomas Mann et ses rapports avec d'autres genres comme le roman historique ou le roman de guerre. Une attention particulière sera apportée aux évolutions différentes en RDA et en RFA ainsi qu'aux développements actuels.

Modalités de contrôle des connaissances UE 24 Culture et société 2, 3.5.19 Littérature et société		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	50% écrit et 50% oral
2 ^e session		Epreuve orale : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

3.5.20 – HISTOIRE CULTURELLE

Enseignant : Denis BOUSCH

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme : Berlin de 1933 à nos jours

Ce cours fait suite au cours d'histoire culturelle L3S6 et aborde les mêmes thématiques avec un focus particulier sur l'impact et les conséquences de la Réunification.

Modalités de contrôle des connaissances UE 24 Culture et société 2, 3.5.20 Histoire culturelle		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 100%écrit. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2 ^e session		Epreuve orale : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

UE25 – CONTEXTES INTERNATIONAUX

3.5.21 – INSTITUTIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Enseignante : Isabella JAKUBIAK

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Modalités de contrôle des connaissances UE25 contextes internationaux, 3.5.21 Institutions européennes et internationales		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2 ^e session		Epreuve orale : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

3.5.22 – CONDUITE DE PROJETS

Enseignante : Isabella JAKUBIAK

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Modalités de contrôle des connaissances UE25 Contextes internationaux, 3.5.22 Conduite de projets		
1^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluations au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2^e session		Epreuve orale : 100%

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

UE26 – LANGUE ET OPTION OU PARCOURS ENSEIGNEMENT 1^{ER}/2ND DEGRÉ

3.5.19 – OPTION FACULTÉ

Enseignant :

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Modalités de contrôle des connaissances UE26 langue et option... 3.9.25 Option faculté		
1^{re} session	Régime général	
	Régime dérogatoire	
2^e session		

N.B. Les étudiants inscrits au régime dérogatoire seront convoqués à la dernière séance du régime général (semaine 13) pour composer leur écrit.

3.0.29 – LV2

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

LV2 à choisir dans les LANSAD

Qu'est-ce que le LANSAD ?

Il s'agit des langues vivantes (LV) obligatoires. Le LANSAD a pour objectifs l'apprentissage de la langue et l'étude de la culture (littérature, civilisation, arts) des pays concernés. Cet enseignement s'adresse à tous les étudiants inscrits à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Dans tous les cursus, une ou deux langues sont obligatoires. Celles-ci, une fois choisies, devront être suivies pendant les 6 semestres de licence, selon la progression établie pour chaque LV de semestre en semestre (voir modalités précises dans les rubriques propres à chaque LV).

Attention : en aucun cas vous ne pouvez changer de langue d'un semestre à l'autre, et d'une année à l'autre.

Les langues proposées sont : Allemand (sauf pour les germanistes), Anglais, Arabe, Espagnol, Italien (niveau B1 minimum).

Bon à savoir

- > Les langues vivantes pour spécialistes d'autres disciplines prises en Option Faculté seront évaluées en contrôle continu pour les étudiants inscrits en régime général.
- > Avant le début de chaque semestre, l'inscription, ou la réinscription, dans les groupes est obligatoire, quel que soit le régime de l'étudiant (général ou dérogatoire).
- > Pour les étudiants en régime général, l'assiduité est obligatoire et rigoureusement contrôlée par les enseignants ; au-delà de 20% d'absences aux séances TD, le contrôle continu ne pourra être validé. En d'autres termes 3 absences = 0 au contrôle continu.

cf. livret LANSAD pour plus de détails

STAGE OPTIONNEL (DÉPARTEMENT D'ALLEMAND)

Les étudiants ont la possibilité de faire un stage optionnel en L2 ou L3, à condition que leur cursus ne comporte pas de stage obligatoire.

La durée de ce stage est d'un mois. Il peut s'effectuer :

- soit pendant l'été entre la L2 et la L3,
- soit pendant l'année de L3 en stage « filé » (= jours libres de cours).

Ce stage remplacera, si l'étudiant le souhaite, l'Option Faculté (UE 26 ECUE 2) du semestre 6 en L3, qui comporte 3 ECTS (voir le détail des enseignements du semestre 6 dans le présent livret).

Le but de ce stage est de donner aux étudiants une première expérience du monde professionnel, dans le cadre d'une entreprise, d'un organisme public ou privé ou d'une association. Le choix de ce stage devra donc répondre à la fois aux goûts personnels de l'étudiant concerné et à un projet professionnel en cohérence avec la formation suivie. Ces stages peuvent avoir lieu à Paris, en province ou à l'étranger.

Un guide complet sur les stages en LLSH est disponible sur le site Internet de la Faculté : <http://lettres-sh.u-pec.fr> > formation initiale > licence 1, 2, 3.

Procédure à suivre

Etape 1 : soumettre son projet de stage au directeur de département ou au responsable de filière ;

Etape 2 : établir le contact avec l'organisme d'accueil pour déterminer le contenu du stage ;

Etape 3 : faire valider le contenu du stage par le directeur de département ou le responsable de filière qui indiquera alors un enseignant-tuteur à l'étudiant ;

Etape 4 : Créer la convention en ligne à partir de eStage.
eStage est accessible sur e-campus à la rubrique : Orientation-Insertion/Convention de stage, à l'adresse suivante : <https://e-campus.u-pec.fr>

La procédure complète est accessible en ligne sur le site de la faculté : <http://lettres-sh.u-pec.fr/espace-professionnel/etudiants/>. Pour toute question concernant la procédure, contacter le responsable du BAIP de la Faculté LLSH (baip-llsh@u-pec.fr) ou le secrétariat pédagogique. Remplir très précisément cette convention et la soumettre aux signatures du tuteur de l'organisme d'accueil et des responsables à l'université.

Etape 5 : Pour le suivi du stage et l'évaluation, l'enseignant-tuteur de l'université demande à l'étudiant un rapport de stage dont il lui précisera les modalités.

Attention, le projet de stage doit être validé par le responsable du département ou de la filière avant tout engagement avec une structure d'accueil.

Contact baip-llsh@u-pec.fr, 01 45 17 70 53
Site Campus centre - bâtiment i, 1er étage, bureau 108

EXPLICATION DES TYPES DE RESULTATS L2 LLCER ALLEMAND

AJAP : Ajourné mais Autorisé à Poursuivre

Vous n'avez pas la moyenne générale, mais vous n'avez qu'un semestre de retard, dans lequel vous avez validé au moins 20 ECTS et au moins une UE à note plancher. Vous êtes autorisé à vous inscrire dans l'année suivante (L3), mais vous devez rattraper les matières dans lesquelles vous êtes ajourné.

Il est impossible de passer en 3eme année si la licence 1 n'est pas entièrement validée.

NAP : Non Autorisé à Poursuivre

Vous n'avez pas la moyenne générale et vous avez deux semestres de retard. Vous devez rattraper vos deux semestres de retard car le redoublement est possible, mais vous n'êtes pas autorisé à vous inscrire au semestre suivant.

ADM : Admis

Vous passez automatiquement en année supérieure, même si vous avez moins de 10 de moyenne à certains UE ou ECUE, car vous avez la moyenne globale par compensation.

SÉJOURS À L'ÉTRANGER ET BOURSES (LLCER ALLEMAND)

Il est indispensable que chaque étudiant germaniste envisage durant son cursus, quel que soit par ailleurs le parcours choisi, au minimum un séjour d'un semestre dans un pays de langue et de culture germaniques.

Ces séjours sont suivis par le responsable des échanges (D. Bousch) qui informera en temps utile les étudiants intéressés par voie d'affichage (délais, réunions d'information, etc.).

Les possibilités suivantes existent au département d'allemand :

- Programme d'Études Allemandes (PEA) : S3

Ce programme prévoit un semestre à l'université de Göttingen. Les étudiants suivent un programme intensif adapté à un public francophone et sont encadrés par des enseignants spécialistes d'allemand langue étrangère (DaF, Deutsch als Fremdsprache). Les étudiants intéressés déposent un dossier au DAAD (Deutscher Akademischer Austauschdienst) au courant du semestre 2. La sélection est faite par le DAAD sur dossier, en tenant compte des résultats de l'année et de la motivation individuelle. Les notes allemandes sont intégrées comme notes de S 3. Les étudiants sélectionnés obtiennent une bourse.

- Séjours ERASMUS : à partir du S3

Ces séjours font partie d'un programme européen d'échanges d'étudiants. Ils sont accessibles à tout étudiant intéressé ayant validé S1 et S2. L'étudiant suit les cours d'une université de son choix en Allemagne ou en Autriche parmi les universités partenaires de l'UPEC (liste disponible en début d'année universitaire auprès du relais Relations Internationales de l'UFR de lettres de l'UPEC, Bureau 147, tel : 01 45 17 66 86 ou sur www.u-pec.fr). Un contrat d'études, établi entre le responsable des relations internationales du département et l'étudiant avant le départ, précise le programme des enseignements que l'étudiant doit suivre dans l'établissement d'accueil en vue de valider, selon la durée de son séjour, 30 ou 60 ECTS. Le séjour est d'une durée de 1 ou 2 semestres. Un tuteur suit l'étudiant sur place et le guide dans son choix de cours. L'étudiant dépose un dossier unique auprès du relais RI de l'UFR en vue de bénéficier d'une aide financière à la mobilité attribuée selon des critères sociaux ou universitaires.

- Assistantat : à partir du S 5

Il est accessible aux étudiants ayant validé les semestres 1 à 4. Les dossiers sont constitués lors du premier semestre de l'année universitaire. Les étudiants émettent des choix de destination (Allemagne, Autriche, Suisse) et sont sélectionnés en fonction de leurs résultats universitaires, de leur motivation et de leur capacité à enseigner. La procédure de sélection a lieu au CIEP (Centre International d'Etudes Pédagogiques, Sèvres).

L'assistant enseigne le français dans un lycée sous la responsabilité d'un professeur de français, d'octobre à juin. Il n'est pas nécessaire, mais vivement recommandé, d'être inscrit parallèlement à l'UPEC. En cas d'inscription, l'étudiant se présentera aux sessions d'examen prévues (des aménagements sont possibles en fonction des cas individuels).

Il est parfois possible de rester une deuxième année sur place (dispositions locales), il existe également un assistantat similaire dans le cadre des programmes ERASMUS (à ne pas confondre avec les séjours ERASMUS). L'assistantat perçoit un salaire versé par le pays d'accueil.

Il est possible de cumuler durant son cursus PEA, séjour ERASMUS et assistantat de langue.

- Séjours dans une université allemande ou autrichienne hors programmes européens.

En cas de séjour résultant d'une décision individuelle d'un étudiant hors programmes de l'UPEC, une équivalence des notes obtenues sur place peut être envisagée après examen du dossier par le responsable des relations internationales.

- Autres bourses

A partir du Master, des bourses du DAAD de courte durée sont proposées aux étudiants dont les recherches nécessitent un séjour ponctuel en Allemagne (voir Adresses utiles et consulter le directeur de recherche).

Des bourses peuvent être sollicitées auprès du Département Formation des Français à l'étranger, Ministère des Affaires étrangères, 6 rue de Marignan, 75008 PARIS (voir également avec le directeur de recherche).

ADRESSES UTILES

- Centres culturels

- . Institut Goethe : 17 avenue d'Iéna – 75016 Paris
- . Centre culturel suisse : 32 rue des Francs-Bourgeois – 75003 Paris
- . Forum culturel autrichien : 17 avenue de Villars 75007 Paris ; paris-kf@maa.gv.at
- . Centre d'information et de documentation de l'Ambassade d'Allemagne (CIDAL) : 24 rue Marbeau – 75116 Paris (<http://www.amb-allemande.fr>)
- . Maison Heinrich Heine - Cité internationale universitaire- 17 c, boulevard Jourdan- 75014 Paris

- **LIBRAIRIES**

- . Librairie allemande, 2, rue du Sommerard, 75005 Paris
- . Joseph Gibert : 26-30 boulevard Saint-Michel – 75006 Paris
- . Buchladen : 3 rue Burcq – 75018 Paris
- . Librairie du Nouveau Quartier Latin : 78 bd Saint Michel, 75006 PARIS

- Office franco-allemand pour la jeunesse : (OFAJ)
51 rue de l'Amiral Mouchez, 75013 Paris

- Office Allemand d'Echanges Universitaires : (DAAD) :
9 rue Maspéro, 75116 PARIS

Pour toutes informations utiles, se procurer la brochure gratuite « Portail de l'Allemagne » éditée par le CIDAL.

PRÉCISIONS SUR LES ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX (LANGUES POUR SPÉCIALISTES D'AUTRES DISCIPLINES – LANSAD)

MON NIVEAU DE LANGUE VIVANTE, MON INSCRIPTION, MES COURS

QU'EST-CE QUE LE LANSAD ?

Il s'agit des langues vivantes (LV) obligatoires. Le LANSAD a pour objectifs l'**apprentissage de la langue et l'étude de la culture** (littérature, civilisation, arts) des pays concernés. Cet enseignement s'adresse à **tous les étudiants** inscrits à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Dans tous les cursus, une ou deux langues sont obligatoires. Celles-ci, une fois choisies, devront être suivies pendant les 6 semestres de licence, selon la progression établie pour chaque LV de semestre en semestre (voir modalités précises dans les rubriques propres à chaque LV).

Attention :

en aucun cas vous ne pouvez changer de langue d'un semestre à l'autre, et d'une année à l'autre.

Les langues proposées sont :

ALLEMAND

GREC ANCIEN

PORTUGAIS

ARABE

ESPAGNOL

ANGLAIS

non débutant

LATIN

ITALIEN

niveau B1 minimum

RUSSE

*réservé aux LEA
à partir de la L2*

BON À SAVOIR

> Avant le début de chaque semestre, l'**inscription, ou la réinscription**, dans les groupes est **obligatoire**, quel que soit le régime de l'étudiant (général ou dérogatoire).

> Pour les étudiants en régime général, l'**assiduité est obligatoire et rigoureusement contrôlée** par les enseignants ; à partir de 3 absences aux séances TD, le contrôle continu ne pourra être validé. En d'autres termes, 3 absences = 0.

[Voir le livret Lansad](#)

DOUBLES LICENCES

LA DOUBLE LICENCE ALLEMAND-ANGLAIS À L'UPEC

(Responsable Denis Bousch - Directeur du département d'allemand)

Elle est attractive pour tout lycéen désireux de mener en parallèle l'**étude de deux langues étrangères**, en particulier pour les lycéens issus de classes européennes, de classes bi-langues et de classes préparatoires.

Elle permet aux étudiants d'un bon niveau en allemand et en anglais d'avoir une formation diversifiée fortement axée sur l'apprentissage de deux langues. La formation est résolument tournée vers la connaissance des **sociétés germanophones et anglophones actuelles**, tout en intégrant les nécessaires connaissances de base concernant l'histoire, la littérature et le système linguistique anglais et allemand. Elle vise à l'utilisation pratique des deux langues dans des contextes professionnels variés.

Elle est un atout supplémentaire dans le cadre d'un stage en contexte professionnel (entreprise allemande ou britannique/américaine, institutions allemandes ou britannique/américaine, notamment).

L'étudiant peut envisager **2 séjours d'études à l'étranger** au long de son cursus qui se renforcent et se complètent dans le cadre d'ERASMUS et de l'assistantat notamment.

L'accès à des Masters recherche, d'enseignement ou professionnels est facilité notamment au Master Pro rédaction et traduction de l'UPEC et au Master Enseignement.

Cette double licence correspond à l'évolution actuelle vers des formes de bivalence dans le métier d'enseignant. En effet, dans le secondaire, il est d'ores et déjà courant que des enseignants d'allemand soient amenés à compléter leur service dans leur établissement par des heures d'enseignement non directement liées à leur matière. Le rectorat de Créteil est particulièrement favorable à ce type de licence.

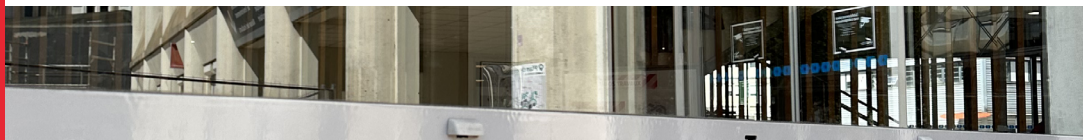
Elle s'intègre parfaitement dans l'offre de formation du département d'allemand, lequel assure la préparation aux concours de l'enseignement : CAPES externe d'allemand, CAPES interne d'allemand, agrégation interne d'allemand, ces deux derniers concours n'étant pas préparés dans les autres universités de Paris et de l'Île-de-France.

Deux parcours sont proposés :

- un parcours à dominante littéraire
- un autre à dominante histoire et civilisation.

Il n'existe actuellement aucune autre double licence de ce type dans l'académie de Créteil et plus largement en Île-de-France.

Voir descriptifs et tableaux horaires dans le livret pédagogique L2, L3 Allemand



LES DOUBLES-LICENCES À BASE D'HISTOIRE

(Responsable : Sarah Fourcade - département d'histoire)

La double licence s'adresse à des étudiants motivés, désireux de suivre un double cursus et d'acquérir ainsi **deux diplômes en trois ans**. La tâche des étudiants est facilitée grâce à un schéma clair :

- des enseignements à suivre obligatoirement ;
- d'autres qui peuvent être communs aux deux cursus ;
- ceux enfin qui font l'objet d'équivalences.

Du fait d'une organisation adaptée qui garantit l'équilibre entre les deux disciplines, la double licence constitue une **meilleure chance de réussite**. Actuellement, rien n'empêche un étudiant de s'inscrire dans deux filières et certains le font, mais il leur est très difficile de suivre tous les enseignements (emploi du temps trop lourd, chevauchements de cours) et de faire face à la double charge de travail.

PARTICULARITÉS DE CES DOUBLES LICENCES

Parce que l'Histoire est par essence ouverte sur d'autres disciplines, elle se prête particulièrement bien au partenariat. La double licence favorise l'ouverture disciplinaire et, plus généralement, culturelle. Les choix de master (Recherche ou Enseignement ou Professionnel) après la licence sont plus vastes et la maîtrise de deux disciplines facilite l'orientation vers de nombreux secteurs.

Elle augmente les chances d'insertion professionnelle en aidant les étudiants à mûrir un véritable projet personnel et en élargissant l'accès à différents types de concours, nationaux ou internationaux.

Elle offre une préparation privilégiée à tous les concours qui comportent des épreuves de culture générale dotées d'un fort coefficient et des épreuves de langue vivante : les concours d'entrée dans les Instituts d'Études Politiques, dans les Écoles de journalisme, dans les Écoles de bibliothécaires, de documentalistes ou d'archivistes et les concours administratifs. Elle permet aussi d'augmenter les chances de réussite aux concours de l'enseignement : CRPE (enseignement primaire), CAPES (enseignement secondaire), PLP2 (enseignement Lettres-Histoire-Géographie en lycée professionnel), Agrégation. Elle facilite l'accès à des postes à caractère particulier (par exemple, professeur d'histoire-géographie dans les classes dites « européennes »).

Dès la première année, les étudiants suivent un enseignement disciplinaire en langue vivante. Les séjours à l'étranger de type Erasmus sont possibles en double licence et recommandés aux semestres 4 ou 5.

Un double master est possible sur projet précis pour lequel sera établi un contrat pédagogique. Un premier double master a été expérimenté en histoire-science politique lors de la rentrée 2023 dont les principes de fonctionnement sont les mêmes que ceux de la double licence.

Dans la double licence, l'Histoire peut être combinée avec les disciplines suivantes : Allemand, Anglais, Espagnol, Géographie, Lettres, Philosophie et Sciences politiques.

Attention ! La réussite dans cette filière suppose engagement personnel et disponibilité.

Une double licence demande un temps de travail de 40 à 50% supérieur à celui d'une licence monodisciplinaire. Une bonne capacité à organiser son temps et son travail est donc nécessaire pour réaliser, seul ou en groupe, les travaux écrits et oraux demandés.

Lors de la réunion de pré-rentrée des doubles licences, chaque étudiant recevra la maquette de formation pour son année, avec le détail des cours. Ce document est à conserver précieusement ! Pour la description du contenu des cours et des évaluations, il faut se reporter au livret de chaque discipline.

[Voir le livret des doubles licences en ligne.](#)

PARCOURS COMMUNICATION

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le parcours communication est une filière sélective qui s'adresse aux étudiants inscrits en Allemand, Anglais, Espagnol, Géographie, Histoire, Lettres ou Philosophie à l'UFR des Lettres, Langues et Sciences humaines de l'Université Paris-Est Créteil.

Le département de Communication politique et publique propose une **initiation progressive aux Sciences de l'information et de la communication** à partir de thématiques spécifiques tout en poursuivant sa majeure : les médias et le journalisme (L1), la communication politique et publique (L2), la communication numérique (L3).

La première année a pour objectif de permettre aux étudiants d'acquérir une connaissance des enjeux liés aux évolutions des médias et donc de l'articulation entre information et communication.

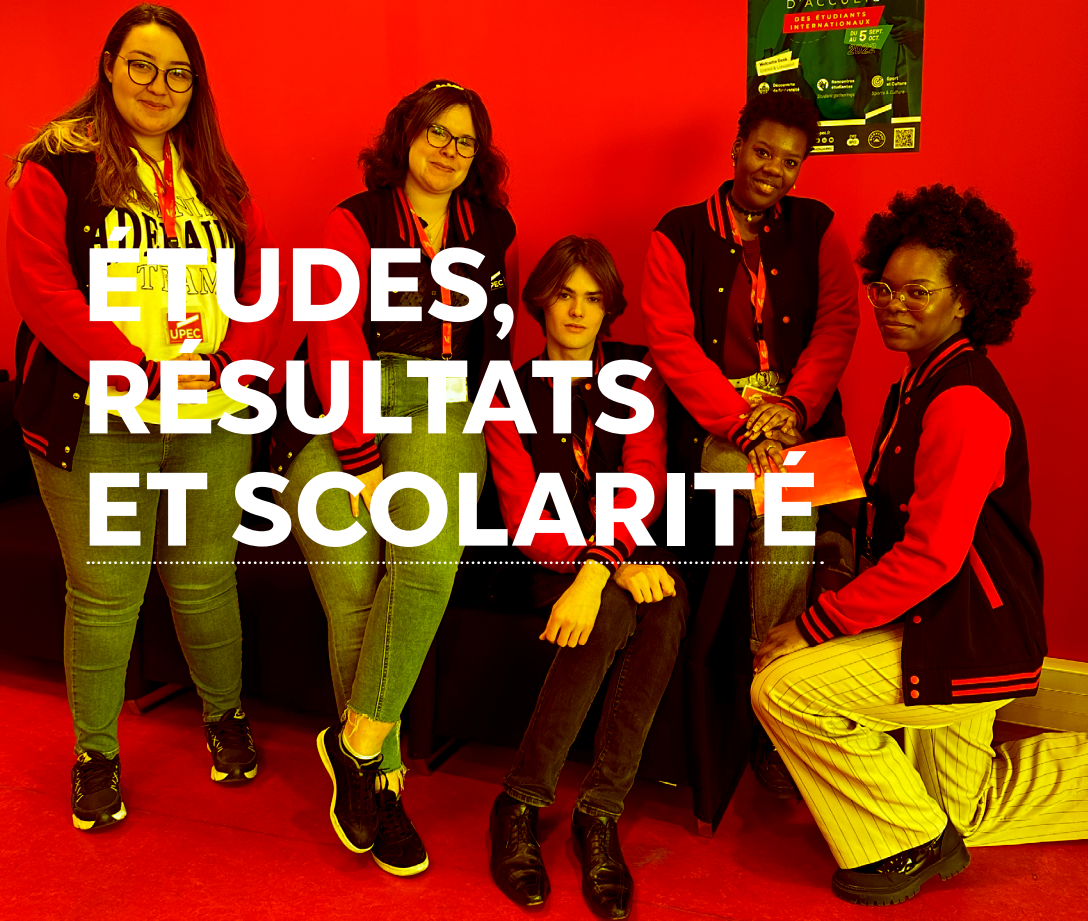
La deuxième année du Parcours sera dédiée à la communication politique et publique. Enfin la troisième année prend acte de l'intégration croissante du numérique dans les divers domaines de la vie sociale. Les enseignements du parcours communication, dispensés en « mineure », se substituent à certains enseignements proposés dans le cadre des parcours mono-disciplinaires.



EN SAVOIR +



ETUDES, RESULTATS ET SCOLARITE



TEXTES RÉGLEMENTAIRES RELATIFS À VOTRE SCOLARITÉ



[RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL](#)



RÈGLEMENT DES EXAMENS



[RÈGLEMENT DES JURYS](#)

BORNES UNIVERSITAIRES



[CONTRÔLES DES CONNAISSANCES
ET ORGANISATIONS DES ENSEIGNEMENTS](#)

**MODALITÉS PÉDAGOGIQUES SPÉCIALES
CONCERNANT LES ÉTUDIANTS EN SITUATION PARTICULIÈRE**



[PRINCIPES ET ORGANISATION DES UE D'OUVERTURE](#)



RÉGIME GÉNÉRAL : SPÉCIFICITÉ DE L'UFR DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

C'est le régime auquel sont astreints normalement les étudiants. À chaque semestre, l'acquisition des connaissances est appréciée par contrôle continu, contrôle continu intégral et/ou par examen terminal. Il exige :

I - L'assiduité obligatoire aux TD :

À partir de 3 absences non justifiées aux séances TD d'un enseignement, l'étudiant se verra attribuer la note de 0/20 au contrôle continu pour la matière concernée, ceci même si les seules épreuves retenues pour l'établissement de la note finale sont celles du contrôle continu. En d'autres termes, 3 absences au TD = 0 au contrôle continu

II - Dans le cadre du contrôle continu (CC) ou contrôle continu intégral (CCI), la réalisation d'un certain nombre d'exercices dans chaque UE et/ou ECUE : exposés, devoirs à la maison, devoirs sur table, etc.

Un dossier non rendu ou un exercice non fait dans ce contrôle continu entraînera automatiquement la note 0 à cet exercice.

III - Dans le cadre de l'examen terminal, la participation à l'épreuve organisée par le service des examens après la semaine 13.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve d'examen terminal ou de CCI, et ce quel que soit son statut (étudiant en régime général ou étudiant relevant de modalités pédagogiques spéciales), l'étudiant sera noté ABI (absence injustifiée) à l'épreuve, ce qui entraînera une défaillance à l'ECUE (ou l'UE) concerné (noté DEF).

Toute défaillance à l'ECUE entraîne l'invalidation de l'UE concernée mais également du semestre correspondant. Dans ce cas, l'UE et le semestre concernés ne peuvent être validés par les différentes modalités de compensation.

En cas d'absence dont la justification est appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne, etc.), l'étudiant sera noté « ABJ » (note de 0/20) et non défaillant.

RÉGIME DÉROGATOIRE

Ce statut est ouvert aux étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, les femmes enceintes, les étudiants chargés de famille, les étudiants engagés dans plusieurs cursus, les étudiants en situation de handicap, des artistes et des sportifs de haut niveau (arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations).

Le bénéfice de modalités pédagogiques spéciales (aménagement des emplois du temps et des rythmes d'études, choix du mode de contrôle, etc..) est accordé par le responsable pédagogique. L'étudiant doit en faire la demande au plus tard **trois semaines après le début des enseignements du semestre**, sauf cas exceptionnel qui sera soumis au responsable pédagogique.

En particulier, les salariés devront présenter un contrat de travail établissant cette qualité. Le contrat pédagogique stipulant les UE ou ECUE concernés par ce régime doit être établi entre l'étudiant et le responsable pédagogique.

Les étudiants inscrits à ce régime seront le plus souvent évalués durant l'examen terminal ou la dernière épreuve du contrôle continu (voir les modalités propres à chaque ECUE/UE, où d'autres types d'évaluation peuvent être définis).

En cas d'absence à cet examen (voir plus haut : III - régime général).

Les deux modes de contrôle pourront être combinés à l'intérieur d'une UE quand celle-ci comporte plusieurs ECUE.



COMPENSATION DES RÉSULTATS

MODALITÉS DE COMPENSATION

Une compensation semestrielle est organisée, pour chaque parcours-type, sur la base de la moyenne des notes obtenues pour les diverses UE du semestre, pondérées par les coefficients de chaque UE alignés sur les crédits correspondant.

Un semestre est validé si la moyenne est supérieure ou égale à 10/20 et si tout ou partie des UE est supérieur ou égal à 7/20 (moyenne de l'UE). Les UE concernées par cette note seuil sont précisées dans les modalités de contrôle des connaissances spécifiques de la formation.

Pour chaque année de Licence, une compensation annuelle est organisée entre deux semestres immédiatement consécutifs (semestres 1 et 2, semestres 3 et 4, semestres 5 et 6).

Un semestre validé par acquisition des UE ou par compensation (semestrielle ou annuelle), confère à l'étudiant 30 ECTS.

Sur le relevé de notes, l'étudiant reste ajourné aux UE non acquises d'un semestre validé par compensation et n'acquiert pas les crédits correspondants.

ATTENTION : en cas de redoublement, les notes en dessous de 10/20 qui n'ont pas pu être compensées dans l'UE, de même que les notes en dessous de 07/20 pour les notes dites "plancher", ne sont pas conservées l'année de redoublement et doivent faire l'objet d'une nouvelle évaluation.

CONDITIONS DU REDOUBLEMENT

L'étudiant bénéficie d'un nombre limité d'inscriptions par cycle. Il est autorisé à effectuer six inscriptions administratives au sein de la même mention de Licence. Une année supplémentaire pourra être accordée à titre exceptionnel par le jury, au regard du parcours de l'étudiant et de sa situation personnelle.

L'obtention de la Licence est obligatoire pour l'inscription en Master 1.

Le passage conditionnel entre la licence et le master 1 n'est donc pas autorisé. Voir l'article 5 de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master :

« Pour être inscrits dans les formations conduisant au diplôme de master, les étudiants doivent justifier :

- soit d'un diplôme national conférant le grade de licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de master
 - soit de l'une des validations prévues aux articles L 613-3-4-5 du code de l'éducation. »
- ou en dessous de 07/20 pour les notes dites "plancher"

RÈGLES DE PROGRESSION DES ÉTUDES ET D'OBTENTION DES DIPLÔMES DE LICENCE

Rappel : en fin de cursus, le diplôme est attribué si tous les semestres sont acquis (180 ECTS)

RÈGLE DE PROGRESSION :

Le passage à l'année immédiatement supérieure avec au plus un semestre non validé est autorisé à condition que le semestre non validé soit l'un des deux semestres de l'année en cours (impossible de passer en 3^e année si le semestre 1 ou 2 (L1) n'est pas validé). Cependant ce passage peut être conditionné par une moyenne minimum ou un nombre minimum d'ECTS au semestre non validé ; ce seuil doit être précisé dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences spécifiques de la formation concernée. En cas de semestre en dette, il est recommandé de favoriser le semestre inférieur.

I. Réinscription en Licence 1 ou inscription en licence 2

2 semestres acquis = ADM / Admis et autorisé à s'inscrire en L2.

1 semestre acquis + 20 ECTS de l'autre semestre, sous réserve d'avoir validé au moins une UE à note plancher = AJAP / Ajourné mais autorisé à poursuivre en L2.

Aucun semestre acquis = NAP / Non autorisé à poursuivre en L2, mais autorisé à se réinscrire en L1.

II. Réinscription en licence 2 ou inscription en licence 3

4 semestres acquis = ADM / Admis et autorisé à s'inscrire en L3.

3 semestres acquis + 20 ECTS dans le semestre non acquis, sous réserve d'avoir validé au moins une UE à note plancher = AJAP / Ajourné mais autorisé à poursuivre en L3.

2 semestres acquis = NAP / Non autorisé à poursuivre en L3, mais autorisé à se réinscrire en L2.

N.B. La L1 doit être validée totalement pour une inscription en L3.

III. Réinscription en licence 3 ou inscription en master 1

6 semestres acquis = ADM / Admis et autorisé à s'inscrire en M1.

4 ou 5 semestres acquis = AJAP / Ajourné mais autorisé à se réinscrire en L3.

RÈGLES DE POURSUITE D'ÉTUDES EN LICENCE

Les étudiants et étudiantes n'ayant qu'un semestre de retard, dans lequel sont validés au moins 20 ECTS, sont autorisés à s'inscrire dans l'année suivante, mais doivent rattraper les matières dans lesquelles ils et elles sont ajournés.

Ils et elles doivent en outre avoir validé dans le semestre de retard au moins une UE comportant une note plancher.

AJAP

(AJOURNÉ MAIS AUTORISÉ À POURSUIVRE)

Vous n'avez pas la moyenne générale, mais vous n'avez qu'un semestre de retard : à condition que le semestre non validé soit l'un des deux semestres de l'année en cours (impossible de passer en 3e année si le semestre 1 ou 2 non validé), et que vous ayez validé dans ce semestre au moins 20 ECTS et au moins une UE à note plancher, vous êtes autorisé à vous inscrire dans l'année suivante. Vous devez valider prioritairement les UE non acquises du semestre non validé de l'année où vous êtes ajourné.

Les notes plancher, fixées à 7/20, sont signalées dans le tableau récapitulatif des enseignements par un astérisque.





PRÉSENTATION DES SERVICES DE L'UPEC



LES BIBLIOTHÈQUES

Il existe des bibliothèques universitaires sur les sites de : Campus Centre, Mail des Mèches, Sénart, Médecine et Droit. Pour une liste plus exhaustive des différentes bibliothèques à votre disposition ou tout autres renseignements en lien avec le fonctionnement de la bibliothèque universitaire : www.upec.fr > bibliothèques

Les bibliothèques offrent des documents imprimés et électroniques pour accompagner vos études et vos recherches menées à l'UPEC. Les collections des bibliothèques (livres et revues) sont très majoritairement en accès libre dans les salles de lecture.

LES RESSOURCES ÉLECTRONIQUES SONT ACCESSIBLES

- sur place, à partir des ordinateurs de l'université ou sur votre ordinateur portable en connexion wifi (réservée aux étudiants et personnels de l'UPEC)

- en grande majorité à distance, 7j/7 et 24 h/24, via le site Internet de la bibliothèque.

En savoir plus : www.u-pec.fr > bibliothèques



LE SERVICE COMMUN UNIVERSITAIRE D'INFORMATION, D'ORIENTATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE (SCUIO-BAIP)

Le SCUIO-BAIP informe et aide l'étudiant pour son orientation tout au long de son cursus universitaire du premier au troisième cycle, et prépare son entrée sur le marché du travail. Le service met à la disposition des étudiants avec l'aide des documentalistes un fonds documentaire sur les secteurs professionnels, les formations à l'échelle nationale et des ordinateurs en libre-service pour consulter les différents sites web des établissements de l'Enseignement supérieur. Il aide à construire son projet professionnel avec l'aide de conseillers d'orientation psychologues (élaboration du curriculum vitæ, rédaction de la lettre de motivation, préparation à l'entretien d'embauche).

CONTACT

Maison de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Etudiant,
Site du Mail des Mèches Rue Poète et Sellier
94000 Créteil Métro : Créteil-Université (ligne 8)

scuio-baip@u-pec.fr, 01 41 78 47 96

En savoir plus : www.u-pec.fr > Étudiant > Orientation



LE SERVICE VIE DE CAMPUS

Niveau Dalle, bâtiment i2

Le Service Vie de Campus de l'UPEC regroupe dans un même espace les différents services liés à la vie universitaire. Il a pour mission de simplifier les démarches administratives autour de la rentrée universitaire et de faciliter durant toute l'année l'accès à la vie culturelle et associative.

Les différentes antennes :

CULTURE

> 01 45 17 70 65, culture@u-pec.fr

VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT

> 01 45 17 65 21, Ajassociation@u-pec.fr

EMPLOIS ÉTUDIANTS

> 01 45 17 65 20, jobcampus@u-pec.fr

LOGEMENT

> 01 45 17 70 64, logement@u-pec.fr

BOURSES ET AIDES

> 01 45 17 11 51, social@u-pec.fr

PERMANENCE JURIDIQUE

> permanencejuridique@u-pec.fr

En savoir plus : [>www.u-pec.fr](http://www.u-pec.fr) >vie-de-campus



DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES

- Accompagnement des étudiants étrangers hors programme

> +33 (0)182 69 48 56, international@u-pec.fr

- Accompagnement logement des étudiants étrangers en programmes d'échanges

> +33 (0)182 69 48 56, relint@u-pec.fr



MÉDECINE PRÉVENTIVE

Ce service est à votre disposition pour répondre à vos attentes en matière d'information, conseil, handicap, examen médical, entretien psychologique. Des médecins assurent la visite médicale obligatoire en 1er cycle (L1 à L3).

Ils peuvent vous délivrer des certificats médicaux :

aménagement du temps d'épreuve, prêt d'honneur, travail, stage, sports.

Vous pouvez également demander un rendez-vous pour une consultation gratuite avec un médecin pour des ennuis de santé ou autres

CONTACTS

Site Campus centre - niveau parking - La maison de la Santé
ssu@u-pec.fr, 01 45 17 15 15

Accompagnement des étudiants en situation de handicap

> 01 45 17 13 83, handicap@u-pec.fr

Cellule d'écoute stop-violences contre le harcèlement et les violences sexistes, sexuelles, homophobes, transphobes, racistes et antisémites.

> stop-violences@u-pec.fr



LES SALLES INFORMATIQUES EN LIBRE-SERVICE

Les étudiants ont accès à des salles informatiques en libre-service sur présentation de leur carte d'étudiant :

SITE CAMPUS CENTRE

Bâtiment T - 3e étage - salles 304, 305, 306, 307, 308

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h45
- Le samedi de 8h00 à 11h45

Tél : 01 45 17 65 16

Bâtiment P4 - niveau dalle - salles 38, 42, 44, 47, 51

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h45
- Le samedi de 8h00 à 11h45

Tél : 01 45 17 18 57

CAMPUS MAIL DES MECHES

Bâtiment de Sciences économiques et de gestion - 2e étage - salles 204 et 205

Horaires d'ouverture :

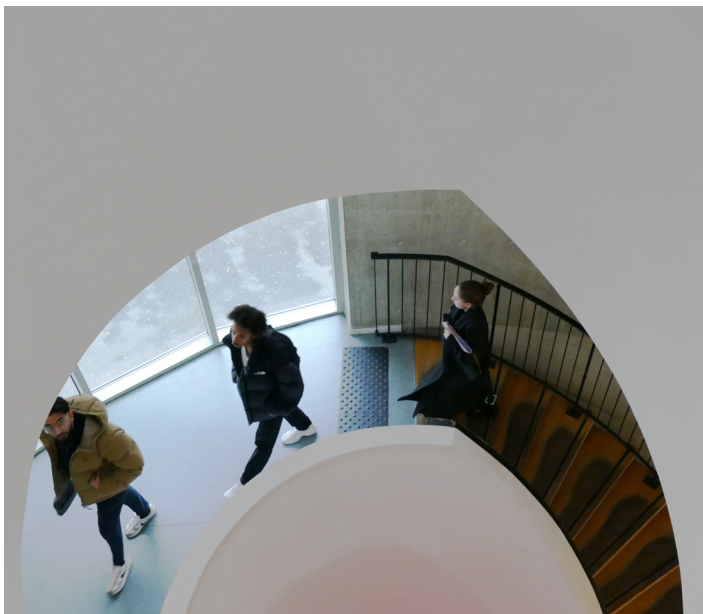
- Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h45
- Fermeture le samedi

Tél : 01 41 78 46 29

SITE DE L'IUT SÉNART

Bâtiment FU1 (rez-de-chaussée) : porte 005

Du lundi au vendredi (pour l'ensemble du site) : 13h - 18h





VOCABULAIRE EN USAGE

AGREGATION

Concours de recrutement de l'enseignement secondaire, se prépare à Bac + 4 (après le master 1 ou la maîtrise, sous réserve d'obtention du master 2 au moment de l'admissibilité) ou Bac + 5 (après l'obtention d'un M2 ou pour les titulaires du CAPES).

CAPES

Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second Degré : Concours de recrutement des Professeurs certifiés. Se prépare à bac +3, au cours d'un master MEEF (voir à Master) : épreuves d'admissibilité et d'admission à la fin du M1 et titularisation à la fin du M2, sous réserve de l'obtention du master complet.

CAPLP

Certificat d'Aptitude au Professorat de Lycée Professionnel

CVEC

Contribution de Vie Etudiante et de Campus : contribution financière obligatoire, instituée par la loi "Orientation et réussite des étudiants", due par les étudiants et collectée par les Crous. Elle permet de financer des projets variés liés à la vie de campus et à l'amélioration des conditions de vie et d'étude.

CRPE

Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles.

CM

Cours magistral : cours sous forme de conférence, dispensé devant un public important, parfois en amphithéâtre.

DEUG

Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (diplôme intermédiaire délivré à l'issue du semestre 4), délivré sur demande.

DST

Devoir sur table ». Exercice écrit du contrôle des connaissances effectué sous le contrôle d'un enseignant ou d'un surveillant (par opposition au 'devoir maison').

ECTS

European Credit Transfer System : crédit d'enseignement pour la mobilité européenne. Les ECTS expriment, sous la forme d'une valeur numérique, la quantité de travail que requiert chaque unité de cours (UE ou ECUE). Une année d'enseignement supérieur est fixée à 60 crédits = 30 crédits par semestre d'études. Une licence correspond donc à 180 ECTS.

ECUE

Elément constitutif d'une unité d'enseignement (UE) = matière.

FA

L'alternance est un système de formation fondé sur une phase pratique et une phase théorique qui alternent. L'alternance permet de concilier travail en entreprise et formation à l'université

FC

Formation continue : La formation continue est un processus d'apprentissage qui permet d'acquérir des compétences tout au long de sa vie professionnelle. Elle s'adresse principalement aux individus ayant fini ou interrompu leurs études et ayant déjà mis un pied dans la vie active.

FI

Formation Initiale : La formation initiale correspond au cursus scolaire classique.

FSDIE

Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes. L'Université a la possibilité de rémunérer des étudiants pour des tâches administratives. Se renseigner auprès du service Stages-Emplois (Vie et culture de l'étudiant).

INSPÉ

Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation qui participent à la gestion pédagogique et administrative des masters MEEF.

LAS

Licences option Santé ou Licences Accès Santé

MASTER

correspond à 4 semestres d'études (2 ans) et à 120 crédits européens. Le master fait suite à la licence.

MASTERS MEEF

Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation. Ces masters préparent aux concours de l'enseignement primaire et secondaire, en LCE, Lettres, Histoire-Géographie à la Faculté des LLSH.

OPTIONS « FACULTÉ »

options proposées dans les domaines arts, lettres, langues et sciences humaines et sociales par les dix départements de la Faculté de Lettres, Langues et Sciences humaines. Les descriptifs des cours sont disponibles et rassemblés dans le « livret des options Faculté » sur le site Internet de la Faculté : <http://llsh.u-pec.fr/>

OPTIONS D'OUVERTURE

ces options sont proposées par l'ensemble des Facultés de l'UPEC et consultables dans le livret spécifique appelé « Catalogue des options d'ouverture » disponible en ligne sur le site de l'UPEC : <http://www.u-pec.fr/>

PARCOURS

Ensemble cohérent d'unités d'enseignement capitalisables et transférables. Une mention ou spécialité de licence peut comprendre plusieurs parcours. Ils peuvent être à vocation générale, appliquée ou professionnelle.

TD TRAVAUX DIRIGÉS

cours par petit groupe, pendant lequel la participation active des étudiants est requise.

THÈSE DE DOCTORAT

Se prépare en 3 ou 4 ans après le master 2 recherche. L'inscription « en thèse » est soumise à l'approbation du Professeur qui accepte de la diriger. La thèse est nécessaire pour postuler à un poste de Maître de Conférences dans une université.

UE

Unité d'enseignement homogène comportant éventuellement plusieurs ECUE.

UFR

Unité de Formation et de Recherche. Dénomination officielle de ce qu'on appelle couramment Faculté.

VAE

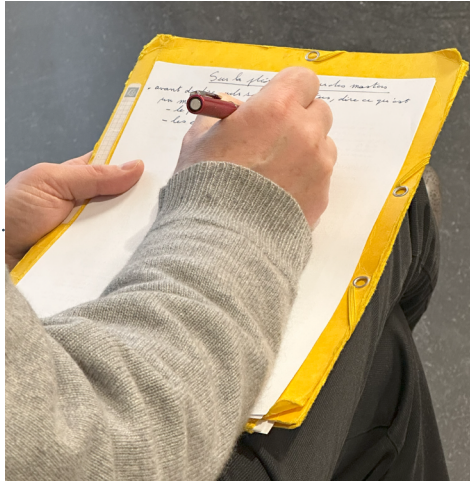
Validation des Acquis de l'Expérience - permet à toute personne engagée dans la vie active d'obtenir tout ou partie d'un diplôme en faisant valoir ses expériences personnelles et/ou professionnelles.

En savoir plus : fc-vaе@u-pec.fr

VAP

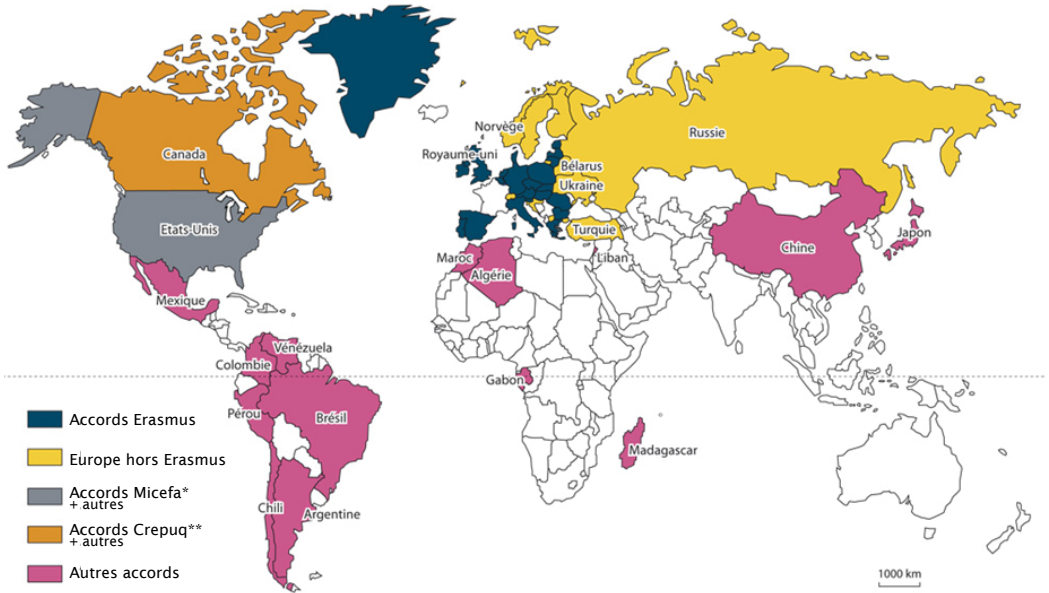
Validation des Acquis Professionnels - permet à toute personne engagée dans la vie active de faire valoir des expériences professionnelles dans le but de reprendre des études et candidater à une formation.

En savoir plus : fc-vaе@u-pec.f



LI2 & 3

Mobilité CEN internationale CES



*mission interuniversitaire de coordination des échanges franco-américains
**conférence des recteurs et principaux des universités du Québec

lsh.u-pec.fr/international



LI2&3

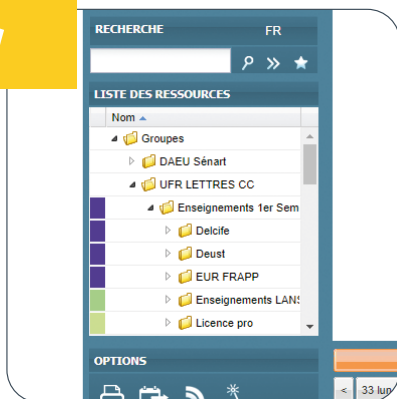
Dans quelle salle CEN est mon cours ? CES

1



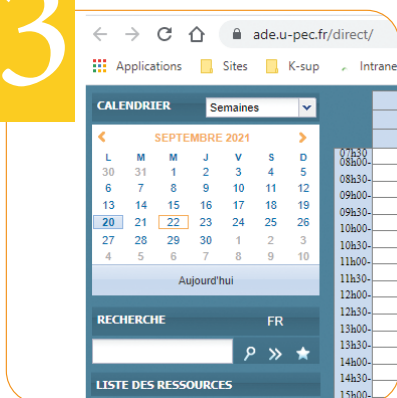
JE ME CONNECTE
utilisateur : LLSH_web
pas de mot de passe

2



JE SÉLECTIONNE LE BON DOSSIER
en cliquant sur les flèches
groupe > UFR lettres CC
> Enseignements 1er semestre

3



JE VÉRIFIE LE JOUR ET LA SEMAINE
En sélectionnant votre jour
dans l'agenda

ade.u-pec.fr



Où se trouve ma salle ?

LI 2 & 3 CEN CES

CAMPUS CENTRE (CC)

Salle **i3-218**

i = Bâtiment i
i3 = couloir i3 (jaune)

2 = 2ème étage
218 = numéro de salle

Salle **P2-019**

P = Bâtiment P
P2 = couloir P2

019 = numéro de salle

MAIL DES MÈCHES

Salle **ML-201**

ML = Bâtiment MLRI

2 = 2ème étage
201 = numéro de salle

Salle **eco-303**

eco = Bâtiment FSEG

3 = 3ème étage
303 = numéro de salle

Plan



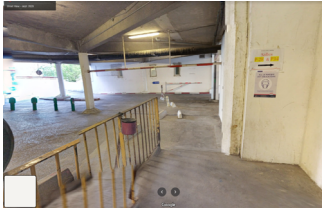
LI2 & 3

Les salles CEN cachées CES

Salle i1-P28
Salle i1-P34

Bâtiment i
Niveau parking

Accès des salles
par les escaliers du bâtiment i
et par le parking couvert de l'Upec
Fléchage des salles niveau parking



Salle BM-006
Salle BM-102

à côté du bâtiment P
Niveau parking

Accès des salles
par les escaliers face bâtiment P
après la BU



Salle pf901
à pf904

Face au bâtiment P
Niveau parking

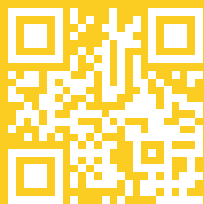
Accès des salles
par les escaliers extérieurs
entre la maison des étudiants
et le local de Résus+ (dalle)











llsh.
u-pec
.fr

Université Paris-Est Créteil

61 avenue du Général de Gaulle, 94010 Créteil cedex
Métro 8 : Créteil Université